

Histoire, Géographie, Éducation civique 3e

Chapitre 26 :

Nationalité, citoyenneté française et citoyenneté européenne

Pages 378 - 379 Naître ou devenir français

Analyse des documents

Question 1

Pour quelles raisons ces personnes veulent-elles devenir françaises ?

Ben souhaite devenir français principalement pour participer à la vie électorale, politique et militante du pays (« L'argument revient souvent : "militier", "s'engager", "participer à un parti" ») et parce qu'il apprécie la « liberté intellectuelle » dont il jouit en France. Farah évoque lui aussi l'argument électoral (« je veux voter »), mais aussi le sentiment d'appartenance nationale (« me sentir Français »).

Question 2

Combien existe-t-il de modes d'accès à la nationalité française ? Citez-les.

Il existe en tout 4 modes d'accès à la nationalité française :

- Celle-ci est acquise *de facto* par un enfant à sa naissance :

° Si au moins un de ses parents est français : il s'agit d'une acquisition de nationalité par filiation.

° S'il naît en territoire français et que l'un de ses parents est né en France, ou bien si ses parents sont apatrides ou inconnus : il s'agit d'une acquisition de nationalité par le lieu de naissance.

- Celle-ci est acquise plus tard et au terme de démarches parfois longues :

° Pour un enfant né en France de parents étrangers et vivant en France depuis au moins 5 ans : la nationalité est acquise par déclaration.

° Pour les jeunes à leur majorité de parents étrangers et qui vivent en France depuis au moins 5 ans, et pour les majeurs étrangers disposant d'un titre de séjour, présentant une réelle assimilation dans la société française, un titre de séjour valide et un casier judiciaire vierge : la nationalité est acquise par décret de naturalisation.

Question 3

À la naissance, on parle d'acquérir la nationalité par « droit du sang » ou « droit du sol ».

À quelles situations correspondent ces deux expressions ?

Le "droit du sang" fait référence aux cas d'enfants de citoyens français qui obtiennent, en vertu-même de leur filiation, la nationalité française (doc. 2, rubrique "Par filiation").

Le "droit du sol" concerne les enfants nés sur le territoire français et dont l'un des parents au moins est né en France : ils obtiennent la nationalité française en vertu de leur "lieu de naissance".

Question 4

À quelle situation décrite dans le tableau correspond cette cérémonie ?

Cette photographie prise à la préfecture de Mâcon représente une femme d'origine africaine qui manifeste sa joie après qu'on lui a remis son certificat de naturalisation, lors d'une cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française. Cette cérémonie correspond au cas d'acquisition de la nationalité française par décret de naturalisation ou par déclaration. Elle est organisée par le préfet et, à Paris, par le préfet de police. Si les sénateurs et les députés sont invités, l'organisation de cette cérémonie est généralement confiée aux maires qui en font la demande au préfet.

Question 5

D'après ce document, que signifie devenir citoyen français ?

Devenir citoyen français, c'est :

- Assumer tout l'héritage historique, les valeurs et les principes au fondement de l'identité française.

- Bénéficier d'un certain nombre de droits qui découlent de cette citoyenneté.

- Être soumis à un certain nombre de devoirs, notamment le devoir de défense du pays en cas de mobilisation (« contribuer à la défendre »).

Il y a donc double adoption : celle de la citoyenneté française par le demandeur étranger, celle du nouveau citoyen par la République.